



Session plénière extraordinaire du Parlement européen le 26 mars

Le Président et les chefs des groupes politiques du Parlement ont décidé d'organiser une session plénière extraordinaire jeudi 26 mars pour permettre la mise en œuvre de mesures spécifiques.

Le Président et les chefs des groupes politiques du PE (Conférence des présidents) ont tenu un échange de vues informel jeudi matin. Ils ont approuvé via une procédure écrite la proposition du Président Sassoli de convoquer une session plénière extraordinaire jeudi 26 mars à Bruxelles, afin de débattre et de voter sur les trois premières propositions législatives de la Commission européenne visant à lutter contre les effets de la pandémie de COVID-19 dans les États membres de l'UE.

Le Président Sassoli a déclaré: "Le Parlement européen fait son devoir et continuera à le faire. Le Parlement doit rester ouvert, car un virus ne peut pas abattre la démocratie. Nous sommes la seule institution européenne élue par les citoyens et nous tenons à continuer à les représenter et à les défendre."

Seront à l'ordre du jour:

- l'Initiative d'investissement en réponse au coronavirus, qui mettra à la disposition des États membres 37 milliards d'euros du Fonds de cohésion afin de faire face aux conséquences de la crise;
- une proposition législative visant à étendre le champ d'application du Fonds de solidarité de l'UE dans le but de couvrir les urgences de santé publique; et
- une proposition de la Commission européenne ayant pour objectif de mettre fin aux vols "fantômes" causés par l'épidémie de COVID-19.

Il est essentiel que le Parlement adopte rapidement ces trois propositions pour apporter un soutien concret aux citoyens et aux États membres de l'UE au vu de cette situation sans précédent.

Le Bureau du PE adoptera des mesures spécifiques pour cette session afin de garantir que le vote puisse être organisé à distance.

Cette plénière remplacera formellement la session prévue les 1er et 2 avril.